

Procès verbal

Séance publique du conseil municipal du 14 février 2019

Le conseil municipal a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour contenant une note pour chaque dossier et adressée le 8 février 2019.

La séance publique est ouverte à 20h16 sous la présidence de Monsieur AIGNEL Jacky, maire.

A l'ouverture de séance :

Nombre de conseillers	
En exercice	93
Présents	53
Pouvoirs	11

Etaient présents (53): AIGNEL Jacky, AIGNEL Jean Yves, AIGNEL Jocelyne, AIGNEL Maryline, AVENEL Josiane, BADOUAL Louissette, BESNARD Daniel, BEUREL Yvon, BUHAN Pierre Yves, CHAPIN Bernard, CHERDEL Franck, CHEREL André, CHERIAUX Alain, COLLET Denis, COLLET Nicole, COLLEU Rémi, COMMAULT Michel, COUPE Christian, de LEUSSE Pierre, GREPAT Daniel, HANDAYE Olivier, HINGANT Arlette, LE BRETON Danielle, LEFEUVRE Daniel, LEJEUNE Jean François, LOUAIL-URVOY Annie, MASSOT Marie Thérèse, MICHEL Philippe, MOISAN Michel, NOGUES Marc, OLLIVROT Jean-Paul, PELAN Martine, PERRIN Claude, PERRIN Yvon, POIDEVIN Chantal, POILVERT Jean Pierre, PRESSE Nathalie, PRISE Hubert, PRISE Marylène, RAULT Gilles, RIOLON Bruno, ROBERT Bernard, ROBERT Loïc, ROCABOY Roselyne, ROCHARD Eric, ROUILLE Sylvie, SAUVE Joseph, SIMARD Yveline, SOULABAIL Béatrice, SOULABAILLE Nathalie, TARDIVEL Alain, ULMER, Michel, VERON Marie Hélène.

Etaient absents en ayant donné pouvoir (11) : CHEVALIER Pascal ayant donné pouvoir à HINGANT Arlette, COLLEU Patrick ayant donné pouvoir à AIGNEL Jacky, DABOUDET Gérard ayant donné pouvoir à PERRIN Yvon, FONTAINE Jocelyne ayant donné pouvoir à CHAPIN Bernard, KERDRAON Ronan ayant donné pouvoir à OLLIVROT Jean Paul, LE CERF Jean ayant donné pouvoir à PRESSE Nathalie, POULAILLON Martine ayant donné pouvoir à LOUAIL URVOY Annie, RECOURSE Yvon ayant donné pouvoir à PERRIN Claude, RUELLO Loïc ayant donné pouvoir à BADOUAL Louissette, UZURET Chantal ayant donné pouvoir à RIOLON Bruno, WATTEBLED Christian ayant donné pouvoir à ROBERT Bernard.

Etaient excusés (5): AIGNEL Françoise, BIZEUL Mathieu, BRIEND David, GRIPPAUDO Marie-Thérèse, LEMAITRE Anne Marie,.

Etaient absents (24) : AVELINE Catherine, BERTRAND David, BEUNEL Nicolas, CARADEUC Gilles, CARRADEUC Pierre, COMMAULT Gilles, DIEULESAINT Karine, FABLET Michel, FISSEUX GADAIS Sylvie, GORDON Linda, HENRY Olivier, HUBERT Jessica, HUET Alain, KERSANTE Serge, LABBE Jean Luc, MOISAN Valérie, PLESTAN Éric, RAULT Delphine, ROUILLE Guy, ROUXEL Stéphanie, SCEUIL Fabienne, SOULABAILLE Thomas, TERTRE Rémy, THOMAS NUSBAUMER Séverine.

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance : ROCABOY Roselyne

Le compte rendu du conseil municipal du 17 janvier 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents

Décisions prises par le Maire

Objet	Montant TTC
Fournitures et travaux électriques nécessaires à la mise en œuvre d'un vidéoprojecteur et d'un écran motorisé à la salle des fêtes de Langourla – Erwan Hamayon	6 154,80 €
Mise en état du parquet de la salle des fêtes de Langourla – entreprise PRO Ponçage	8 820,00 €

Patrimoine et urbanisme

- Information du service urbanisme de Loudéac Communauté : les dispositifs d'aides à la pierre

Ce sujet est reporté au conseil municipal de mars 2019

- Avis : enquête publique pour extension d'un élevage porcin à Penguily – Abstentions : 2 – Pour : 62

Monsieur Le Maire présente l'avis d'enquête publique pour l'extension de l'élevage porcin de la SARL élevage Rouxel Benoît située au lieu-dit la clôture de Penguily.

Un avis est sollicité pour cette extension qui passe à 9780 AE, avec extension d'un bâtiment truies, construction d'un bâtiment engraissement, une fosse, lagune de stockage, mise à jour du plan d'épandage et gestion des déjections.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable.

- Vente d'une parcelle « Le Gasset » à Le Gouray - Unanimité

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,

Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles, que le Conseil municipal au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'État et que cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité,

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur et Madame Apert Jean-Jacques, domiciliés Lieu-Dit Le Gasset sur Le Gouray,

Considérant que la parcelle sis « Le Gasset », Le Gouray cadastrée ZT 105 appartient au domaine privé communal,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien à hauteur de 200 € (euros) établie par le service des Domaines par courrier en date du 17/12/2018 avec une marge de négociation de 10 %,

Il est proposé une vente à 0,50 €/m²,

Adresse	Acquéreur	Références cadastrales	Surface	Prix de vente du terrain 0,50 €/m ²	Prix de vente total TTC
« Le Gasset » Le Gouray 22330 LE MENE	M. et Mme Apert Jean-Jacques	ZE 105	139 m ²	69,50 €	69,50 €

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Vendre la parcelle 46 66 ZE 105 à Monsieur et Madame APERT Jean-Jacques
- Donner pouvoir au Maire pour signer le compromis et l'acte authentique de vente, ainsi que toutes pièces afférentes à cette affaire.

- Vente d'une parcelle « La Ville Hoyo » Saint-Gouéno - Unanimité

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,

Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute

cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles, que le Conseil municipal au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'État et que cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité,
Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur Hingant Robert,
Considérant que la parcelle sis « La Ville Hoyo », Saint-Gouéno (Désignation provisoire du cadastre ZA 174) appartient au domaine privé communal,
Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien à hauteur de 150 € (euros) établie par le service des Domaines par courrier en date du 08/02/2019 avec une marge de négociation de 10 %,
Il est proposé une vente à 0,50 €/m²,

Adresse	Acquéreur	Références cadastrales	Surface	Prix de vente du terrain 0,50 €/m ²	Prix de vente total TTC
La Ville Hoyo Saint-Gouéno 22330 LE MENE	M. Hingant Robert	ZA 174 (provisoire)	76 m ²	38 €	38,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Vendre la parcelle 46 297 ZA 174 à Monsieur HINGANT Robert
- Donner pouvoir au Maire pour signer le compromis et l'acte authentique de vente, ainsi que toutes pièces afférentes à cette affaire.

Développement durable

- Projet de réalisation du séminaire TEPOS (Territoire à énergie positive) 2020 – Abstentions : 7 – Pour : 57

Le réseau des Territoires à Energie Positive (TEPOS) réunit une soixantaine de territoires français impliqués dans une dynamique territoriale de transition énergétique, avec des stratégies différentes mais toujours orientées vers un objectif : produire à terme plus d'énergie que le territoire n'en consomme.

Le temps fort de la vie de ce réseau est la rencontre annuelle des TEPOS. Les premières rencontres ont eu lieu au Mené en 2011. La Commission énergie informe le conseil municipal de son souhait que la Commune Le Mené organise de nouveau cet événement pour la dixième édition, à l'été 2020.

Factuellement, c'est un événement qui dure trois journées et qui réunit environ 400 personnes venant de la France entière, essentiellement des élus et agents de collectivités, des bureaux d'études, des membres de projets citoyens d'énergie renouvelable, etc. Le programme est généralement constitué de deux conférences, de visites de sites remarquables sur la transition énergétique, d'ateliers thématiques et de moments de convivialité.

L'organisation de ces rencontres est proposée par la Commission Energie comme un moyen de donner une nouvelle impulsion à la stratégie de transition entamée par la Commune il y a quinze ans. D'abord portée par les agriculteurs et la société civile, traduite politiquement par un projet d'autonomie énergétique de la Communauté de Communes du Mené, cette stratégie a abouti à de nombreuses réalisations (huilerie carburant, chaufferies bois, éolien participatif, nuit de la thermographie, isolation des combles, etc).

Ces réalisations représentent un investissement total de 40 millions d'euros sur quinze ans, en grande partie financés par des opérateurs privés. Cette dynamique s'accompagne d'une reconnaissance de l'action du territoire par des acteurs nationaux :

- Organisation de la première semaine « territoire à énergie positive » - TEPOS en 2011.
- Nombreuses distinctions nationales et européennes, comme le prix Eurosolar reçu en 2018 pour « une approche énergétique systémique du territoire »
- Nombreuses publications et reportages dans les médias nationaux.

Le Mené est, au milieu des années 2010, identifié par de nombreux acteurs extérieurs au territoire comme « le territoire rural » de référence en matière de transition énergétique en France. Cela a un impact direct sur le fléchage prioritaire de certains dispositifs expérimentaux ou subventions comme les « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

Cette dynamique n'est pas exempte d'insuffisances ou d'objectifs non atteints :

→ L'ambition de créer une filière professionnelle de la transition énergétique pour diversifier l'économie du territoire n'est pas atteinte.

→ L'idée que ce projet soit largement partagé par des habitants tous acteurs du projet est encore partiellement un vœu pieux.

→ La volonté d'être un territoire d'expérimentation induit une prise de risque. Cela s'est traduit par quelques échecs techniques qui nuisent à l'image de cette stratégie.

La Commission Energie considère que l'organisation des TEPOS peut être un levier pour renforcer la sensibilisation et impliquer la population. Il s'agit d'inscrire cet événement dans une stratégie de poursuite de la

transition en mettant en avant ce qui a bien fonctionné, et en travaillant sur ses faiblesses. Elle veut aussi faire de cette transition collective un élément d'appartenance à cette entité encore jeune qu'est la Commune Le Mené. Il s'agit aussi de montrer que la transition est un thème qui concerne l'ensemble des acteurs de la Commune, de l'éducation à l'artisanat et de l'agriculture aux déchets. Le coût total de cette opération est estimé à environ 150 000€.

Plan de financement			
Poste de dépenses		Recettes	
Charges de personnel - logistique de l'événement, conseil et suivi du changement de comportement	55 000€	ADEME/Région	70 000€
Gestion des intervenants	12 000€	Caisse des dépôts	5 000€
Location de salle, transports des participants, soirées, restauration	48 000€	Billetterie	50 000€
Mission du CLER	9 000€	Commune Le Mené	24 000€
Signalétique, communication, impressions	20 000€		
Divers (locations, matériel)	5 000€		
TOTAL	149 000 €	TOTAL	149 000€

En résumé, la commission énergie propose au conseil municipal :

Printemps 2019 → que la Commune Le Mené candidate à l'organisation des rencontres TEPOS à l'été 2020

Automne 2019 → de mettre en avant auprès des habitants et des élus les objectifs et les réalisations du Mené en matière de transition depuis quinze ans, pour en transmettre et en faire perdurer le sens.

De Septembre 2019 à Septembre 2020 → que l'implication de tous les acteurs du territoire vers une dynamique de transition soit un objectif essentiel du mandat qui s'achève. Cela se traduirait concrètement par un travail sur le changement de comportement adapté à chaque type d'acteurs (écoles, services, entreprises, associations, familles, etc.) avec un accompagnement fort de la Commune pour obtenir des résultats mesurables et montrables lors des rencontres

Le Maire invite le conseil municipal à faire part de son avis sur cette organisation.

- Daniel Lefeuvre rappelle les motivations qui ont incité la commission énergie à proposer la candidature de la commune. Il note que l'organisation de l'événement doit être une opportunité pour impliquer le monde associatif aux questions de développement durable et élargir le projet à d'autres thématiques que le seul thème de l'énergie.

- Bernard Chapin rappelle que cette manifestation se déroule sur 3 jours et réunit de plus en plus de participants : élus, agents de collectivités, bureaux d'étude, entreprises...Il note que l'année 2020 coïncide avec un renouvellement électoral. La commission énergie pense que cet événement peut permettre à la municipalité élue en 2020 de bénéficier des retombées d'un événement décidé en 2019.

- Jacky Aignel note que c'est une opportunité pour impliquer des habitants de la commune dans des démarches en faveur du développement durable.

- Daniel Grepot note deux points d'interrogations. Est-il pertinent de décider aujourd'hui pour une animation qui se déroulera après les élections municipales ? Le coût d'organisation des journées constituent il une priorité budgétaire pour la commune ?

- Marie Hélène Veron interroge le maire sur les retombées à attendre d'un tel événement.

- Jacky aignel note qu'il n'y aura pas de retombées financières directes. Si certains organisateurs ont réalisé un bénéfice sur l'organisation des TEPOS, on note plus généralement un reste à charge de 15 à 25 000 € pour les organisateurs. Par contre, ces journées apportent de la notoriété aux organisateurs, une reconnaissance et une mise en avant auprès des institutions. Cette mise en avant est susceptible de générer des facilités à mobiliser des subventions lors des années qui suivent l'organisation. Ce fut le cas pour la communauté de commune du Mené après l'organisation des TEPOS 2011.

Pierre de Leusse note la pertinence de cet événement en terme de communication. C'est aussi l'occasion de retisser des liens avec des territoires partenaires.

Gilles Rault pense que la question de la transition ne doit pas être portée que par les élus. L'enjeu de l'organisation d'un tel événement repose sur la capacité des habitants à s'approprier les questions de développement durable. Il pense également que au regard des compétences exercées, Loudéac Communauté devrait être un partenaire de cette organisation.

- Michel Ulmer note sa surprise sur le montant annoncé pour la billetterie.

- Bernard Chapin précise que c'est un montant qui intègre les frais de restauration et d'hébergement. Les tarifs pour les éditions précédentes était compris entre 300 et 400 € par participant hébergé.

Au terme du débat, le Maire invite le conseil municipal à émettre un avis sur l'organisation des TEPOS 2020.

- Choix d'un prestataire pour la valorisation des certificats d'économies d'énergies - Unanimité

En 2018, le dispositif dit « Certificat d'économie d'énergie pour les Territoires à Energie positive pour la Croissance Verte » (CEE TEPCV) a permis à la Commune de réaliser des travaux sur le parc public et de faire faire des travaux aux particuliers sur le parc privé, pour un montant de travaux de près de 500 000€. Le dispositif permettait le financement de ces travaux à hauteur de 83 % de leur montant. La récupération des certificats d'économie d'énergie était assurée par une convention avec la société Certinergy. La société Certinergy nous propose de poursuivre notre collaboration par une nouvelle convention.

Le dispositif CEE TEPCV n'étant plus actif, la convention porterait sur la valorisation de travaux de la Commune avec des CEE dits « classiques ». Dans ce système, la réalisation de travaux éligibles aux CEE (isolation de combles, mise en place d'une chaudière) donne lieu à une quantité de CEE (unité GWh cumac) définis par la quantité et la qualité du matériel installé : ces certificats ne correspondent donc pas à un pourcentage du montant du marché, comme c'était le cas pour les CEE TEPCV. Ces GWh cumac sont ensuite valorisables sur le marché des C2E, où un certain nombre d'obligés les rachètent au prix de marché du moment.

Dans la convention proposée par la société Certinergy, le risque induit par la variabilité du prix des CEE est pris en charge par Certinergy, qui nous propose jusqu'au 31 décembre 2020 un tarif de rachat fixe pour la Commune de 4€ HT/MWh cumac pour les travaux éligibles que la Commune réalisera en tant que maître d'ouvrage.

Le bureau de municipalité propose de retenir la proposition de Certinergy et donner pouvoir au maire pour signer les documents relatifs à cette affaire.

- Installation de panneaux photovoltaïques - Unanimité

La Commission énergie informe le conseil municipal que le budget des panneaux photovoltaïques communaux permet de dégager des excédents pour continuer à investir dans de nouvelles installations photovoltaïques.

Il a donc été étudié l'opportunité d'équiper l'école publique de Langourla de panneaux photovoltaïques sur 53 m² pour une puissance installée de 9 kWc.

Le chiffre estimatif s'élève à 15 206 € HT. L'installation des panneaux implique également le coût de raccordement au réseau électrique estimé à 1 500 € HT. Avec la production estimée des panneaux et le tarif de rachat actuel, le temps de retour est estimé à 11 ans.

Le conseil municipal est invité à valider l'organisation d'une mise en concurrence pour la fourniture d'une installation de panneaux photovoltaïques à l'école publique de Langourla.

Daniel Besnard interroge le Maire sur les conditions de recyclage des panneaux photovoltaïques. Daniel Grepot note que la durée de vie des panneaux n'est pas connue mais que les panneaux fabriqués en Europe disposent d'une garantie de production de 80% de leur potentiel à 20 ans.

Travaux

- Réfection de la toiture de la supérette du Gouray (maîtrise d'œuvre) – ANNULE ET REMPLACE - Unanimité

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques rappelle la délibération en date du 15 novembre 2018 autorisant le lancement d'une consultation pour l'attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre, relative à la réalisation de deux prestations à la supérette du Gouray (réfection de la toiture et remplacement des faux-plafonds).

Il rappelle également la délibération en date du 17 janvier 2019, qui s'avère erronée dans son contenu.

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques présente les offres issues de cette consultation :

Candidat	Localité	Offre
Atelier du Port	Lanvallay	Forfait provisoire de rémunération : 13 125 € HT (sur la base d'un montant estimatif de travaux de 125 000 € HT à un taux de 10,50%)*
Christine Serafinski	Saint Glen	Pas de proposition
Gumiaux et Gombeau	Ploërmel	Pas de proposition

* Montant définitif de la rémunération = montant définitif des travaux x taux de rémunération si montant définitif des travaux est supérieur à 125 000 euros HT.

Montant définitif de la rémunération = forfait provisoire de rémunération (soit 13 125,00 euros HT) si montant définitif des travaux est inférieur ou égal à 125 000 euros HT.

Le candidat ayant répondu s'engage à étudier plusieurs solutions techniques :

- remplacement complet des couvertures existantes
- pose d'une sur-toiture sur les couvertures existantes avec encapsulage des éléments amiantés, et éventuellement désamiantage ponctuel si nécessaire

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- retenir la proposition de la société Atelier du Port, aux conditions susmentionnées, pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de rénovation de la toiture et des faux-plafonds de la supérette du Gouray ;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

- Externalisation entretien paysager – groupement de commande avec le CCAS - Unanimité

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques informe le Conseil Municipal la nécessité d'une convention de groupement de commande avec le CCAS Le Mené, afin d'optimiser la commande publique et de rationaliser les coûts de gestion des deux structures (CCAS et Commune).

Exemples de prestations visées par la présente convention : entretien des espaces verts (EHPAD de Plessala), contrôle périodique des VMC et des hottes de cuisines, vérification périodique et maintenance des appareils de cuisson, de laverie, à fluide et électromécanique.

Dans le cadre de cette convention, la Commune Le Mené, représentée par M. Le Maire, est désignée coordinateur du groupement.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- valider la mise en place d'une convention de groupement de commande avec le CCAS ;
- donner pouvoir à M. Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Yveline Simard interroge sur les chantiers qui pourront être traités.

Claude Perrin précise que des chantiers sont déjà sous traités depuis plusieurs années par la commune et le CCAS. Cette délibération vise à créer un cadre juridique pour organiser des consultations communes.

- Aménagement du site des services techniques de Collinée – consultation de maîtrise d'œuvre –

Abstention : 1 – Pour : 63

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder à l'aménagement du site des services techniques de Collinée, au regard de l'effectif (personnels et matériels) des équipes voirie et espaces verts en place.

Afin d'adapter le site de façon cohérente et pérenne, (agrandissement des parties sociales, des espaces de stockage de matériels, adaptabilité de la cour et des espaces de stockage des matériaux), il est proposé de recruter un maître d'œuvre en capacité de réaliser l'avant-projet souhaité, le DCE et la mission OPC en phase de chantier.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- lancer une consultation afin de retenir un maître d'œuvre en capacité de mettre en œuvre l'aménagement du site des services techniques de Collinée selon les éléments précités ;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer pour document relatif à cette affaire.

- Marché de PAT/PATA – lancement d'une consultation -Unanimité

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la préservation de la voirie communale, il convient de résorber annuellement les détériorations inéluctables aux effets météorologiques et à l'usage de ces voies, par la mise en œuvre de point-à-temps manuel (PAT) et point-à-temps automatique (PATA).

Il propose de renouveler, pour l'année 2019, une mise en concurrence de prestataires pour la réalisation de :

- 30 tonnes de Point-à-Temps manuel (PAT)
- 70 Tonnes de Point-à-Temps automatique (PATA)

Il précise que ce marché sera lancé sur la base de prix unitaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- initier une mise en concurrence afin de sélectionner un prestataire en capacité d'honorer la prestation souhaitée selon les éléments précités ;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer pour document relatif à cette affaire.

- Entretien des trottoirs – lancement d'une consultation - Unanimité

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder à un entretien régulier des trottoirs des centres-bourgs des communes déléguées.

Il propose de renouveler, pour l'année 2019, une mise en concurrence de prestataires pour la réalisation de cet entretien, sur la base de 7 passages par an et par commune déléguée.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- initier une mise en concurrence afin de sélectionner un prestataire en capacité d'honorer la prestation souhaitée selon les éléments précités ;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer pour document relatif à cette affaire.

- Débroussaillage – lancement d'une consultation - Unanimité

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'entretien de la voirie communale, la commission voirie a étudié la mise en œuvre d'une prestation de débroussaillage dans les communes déléguées.

Il est proposé l'élaboration d'un marché de prestation de services annuel renouvelable 2 fois selon le même allotissement que les années précédentes :

Lot	Commune déléguée	Estimation heures machines (par an)	Tranche optionnelle (en heures / machines)
Lot 1	Plessala	200	50
Lot 2	St Goueno / St Gilles	150	50
Lot 3	Le Gouray	100	50
Lot 4	Collinée / St Jacut	160	50
Lot 5	Langourla	120	50
	Total	730	250

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques précise que le montant prévisionnel de ces travaux étant supérieur à 25 000 € HT (par an), la consultation devra se faire de façon dématérialisée (publication du marché sur la plateforme Megalis Bretagne).

Le Conseil Municipal est invité à :

- Autoriser le lancement d'une mise en concurrence afin d'honorer la prestation souhaitée, selon la procédure susmentionnée ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

- Gilles Rault interroge le maire afin de savoir si il n'est pas possible d'éviter cette mise en concurrence qui risque de mettre des entreprises communales en difficulté.

- Claude Perrin note que l'évolution du code des marchés publics et du seuil de mise en concurrence n'est pas le fait de la commune mais qu'il est difficile de ne pas s'y soumettre.

- Yvon Beurel note que si le marché n'est pas accordé à des entreprises du territoire, se sera un mauvais signal envoyé aux entreprises.

- Chemins d'exploitations 2019 – lancement d'une consultation

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder au lancement d'une consultation pour la réalisation de travaux d'entretien des chemins d'exploitations communaux (reprofilage, curage de fossés, arasement des accotements, des bourrelets axiaux, empiérement).

Il rappelle également la délibération en date du 11 octobre 2018, qui validait le lancement d'une consultation pour la réalisation de ces travaux d'entretien, en rappelant le montant estimatif correspondant (79 783,20 € TTC).

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques précise que, faute de temps, les services techniques n'ont pas été en mesure de lancer cette consultation en fin d'année 2018. Il propose donc que cette consultation soit menée au printemps 2019, en intégrant la seconde tranche de travaux déjà prévus pour 2019 (enveloppe prévisionnelle allouée à cette seconde tranche : 80 000 € TTC).

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- autoriser le lancement d'une consultation relative aux travaux d'entretien des chemins d'exploitations communaux, par anticipation au vote du budget primitif 2019, et selon les éléments budgétaires précités
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

- Étude de bassin versant Rue du commerce à Plessala – lancement d'une consultation - Unanimité

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques rappelle au Conseil Municipal les engagements du conseil municipal pour la réfection de la voirie de la rue du commerce à Plessala.

Il informe le conseil municipal qu'un passage caméra révèle un état très dégradé du réseau d'eau pluviale.

Avant d'engager la réfection de la voirie, le bureau de municipalité préconise une réfection de ce réseau défectueux.

La réalisation de ces travaux implique le recours à une maîtrise d'œuvre pour réaliser une étude de bassin versant et accompagner les travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- initier une mise en concurrence afin de sélectionner un prestataire en capacité d'honorer la prestation souhaitée selon les éléments précités ;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer pour document relatif à cette affaire.

- SDE : éclairage public du lotissement Le Petit Rocher à Plessala - Unanimité

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques présente au Conseil Municipal le projet d'éclairage public au lotissement Le Petit Rocher à Plessala présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, pour un montant estimatif de 19 800 € HT.

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 % (soit un montant de 11 880 €).

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que la Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata de paiement à celle-ci.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- de valider le projet d'éclairage public présenté par le SDE22, ainsi que le montant de la participation communale afférente aux travaux ;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer pour document relatif à cette affaire.

- Assurances Dommages Ouvrage : lancement de consultations - Unanimité

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques rappelle au Conseil Municipal les projets des salles de sports de Collinée, et du Multi-accueil de Saint-Gouéno, ainsi que leurs calendriers respectifs.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'opportunité d'une couverture risque de type dommages ouvrage pour ces deux projets, et le lancement de deux consultations afin de retenir un prestataire pour chacun des deux projets.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- initier deux mises en concurrence afin de sélectionner un prestataire pour chacun des deux projets ;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer pour document relatif à cette affaire.

- Travaux d'aménagement RD 792 à Saint-Gilles du Mené : demande d'occupation du domaine public départemental – unanimité

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques rappelle le projet d'aménagement de la traversée d'agglomération de la commune déléguée de Saint-Gilles du Mené.

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques rappelle au Conseil Municipal que la RD792 traversant l'agglomération est une route départementale, et qu'il convient, dans le cadre des travaux d'aménagement initiés par la commune, de solliciter auprès du Conseil Départemental les autorisations d'occupation et d'aménagement du domaine public départemental.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer avec le département la convention d'occupation du domaine public départemental ;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer avec le département la convention de travaux sur mandat ;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour solliciter du département une subvention au titre des amendes de police.

- Marché à bons de commandes de vêture pour les agents communaux : attribution - Unanimité

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques rappelle la délibération en date du 13 décembre 2018 autorisant le lancement d'un marché à bons de commandes pour l'équipement en vêtement haute visibilité, chaussures de sécurité et gants de travail des agents communaux, pour une durée de trois ans, sur la base d'un montant minimum total de 14 000 € HT sur trois ans, et d'un montant maximum total de 37 000 € HT sur trois ans.

Les critères retenues et leurs pondérations pour l'analyse des offres sont les suivants :

-Le prix pondéré à 40 % (simulation de commande)

-La valeur technique n°1 pondérée à 20 %, respect des délais de livraison (validation dans l'acte d'engagement)

-La valeur technique n°2 pondérée à 20 %, respecte de la qualité minimale des vêtements demandée et garanties (fiche techniques et acte d'engagement)

-La valeur technique n°3 pondérée à 20 %, prestation de l'interlocuteur privilégié et capacité de réactivité (mémoire technique)

Il présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation et l'analyse des offres reçues :

	Simulation de commande	Note prix	Note technique n°1	Note technique n°2	Note technique n°3	Note globale
SecuWork	13 582,80	32,54	20	20	20	92,54
CMB	10 582,88	40	20	11	12	83,00
ALEO	11 195,54	37,81	20	15	12	84,81
WURTH	Non complète	0,00	0	0	0	0

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- retenir la proposition de la société SecuWork basée à TREMOREL dans le cadre de ce marché à bons de commande pour une durée de trois ans;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Questions diverses

Avenant au marché de maîtrise d'œuvre de l'aménagement du bourg de Saint Gilles du Mené - Unanimité

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques rappelle le projet d'aménagement de la RD 792 initié par la mairie déléguée de Saint-Gilles du Mené, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée en décembre 2015 au groupement représenté par l'architecte Bernard Colart (mandataire du groupement), Arnaud Tual et Anne-Elen Le Pavec.

Au cours des études préliminaires, d'avant-projet puis de projet, il est rapidement apparu que le montant de l'enveloppe financière fixé initialement par la mairie de Saint-Gilles du Mené (150.000,00 € H.T.) était très nettement insuffisant pour répondre aux objectifs des aménagements inscrits au programme des travaux (réduction drastique des vitesses en entrées et traversée d'agglomération, sécurisation des cheminements piétons PMR sans discontinuité, traitement spécifique des carrefours et amélioration de l'esthétique de la traversée d'agglomération...).

Ces évolutions de programme ont conduit à la validation d'un coût prévisionnel des travaux de 624 680 € HT (délibération en date du 20 juin 2018).

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques précise également la modification du groupement de maîtrise d'œuvre : Anne-Elen Le Pavec a décidé de mettre un terme à son activité professionnelle d'indépendante début juillet 2017 et l'a rendue effective le 15 septembre 2017, conduisant à une nouvelle répartition des honoraires entre les membres du groupement.

Ces évolutions du programme et cette modification du groupement amènent à conclure un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre initial.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- valider l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre initial, d'un montant de 22.784,64 € HT. Le nouveau montant du marché s'élève à 29.984,64 € HT ;
- valider la nouvelle composition du groupement de maîtrise d'œuvre, et la nouvelle répartition des honoraires induites ;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Vente des bâtiments de l'ancienne gendarmerie de Collinée - Unanimité

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,

Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles, que le Conseil municipal au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'État et que cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité,

Considérant que le site de l'ancienne gendarmerie de Collinée appartient au domaine privé communal,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien à hauteur de 124 000 € (euros) établie par le service des Domaines par courrier en date du 12/11/2018 avec une marge de négociation de 10 %,

Considérant que la commune a opté pour une mise en vente du bien via le site internet webenchères immo,

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des résultats des offres obtenues avec la mise en vente du bien sur le site internet Webenchères immo : la meilleure offre est présentée par Mr et Mme Jalier Ludovic, au prix de 259 350 Euros,

Adresse	Acquéreur	Références cadastrales	Surface	Prix de vente total TTC
Place de la Cohue	M. et Mme Jalier Ludovic	46 A 18	619 m2	259 350 euros
Place de la Cohue		46 A 19	906 m2	
3 rue du Val		46 A 20	610 m2	

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Vendre les parcelles 46 A 18,19, 20 et les bâtiments de l'ancienne gendarmerie à Monsieur et Madame Jalier Ludovic
- Donner pouvoir au Maire pour signer le compromis et l'acte authentique de vente, ainsi que toutes pièces afférentes à cette affaire.

Tarifs de la route des énergies 2019 - Unanimité

Le Mené, territoire reconnu pour son objectif d'autonomie énergétique à l'horizon 2025, est régulièrement sollicité pour des visites par des publics divers : scolaires, élus, associations etc.

La «Route des Energies» se déroule généralement sur une demi-journée de la façon suivante :

- Présentation en salle du territoire et de sa démarche d'autonomie énergétique
- Visite de sites (au choix) : huilerie de Colza Menergol, Plateforme bois-énergie, parc éolien participatif Les Landes du Mené, installations photovoltaïques, usine de méthanisation Géotexia (limité à 20 personnes).

Les tarifs suivants sont proposés pour l'année 2019 :

	Tarifs 2018 (demi-journée)	Tarifs 2019 (demi-journée)
Élus. Associations ayant un projet local de développement des énergies renouvelables	Gratuit la 1ere visite – 160€ pour les suivantes	Gratuit la 1ere visite – 160€ pour les suivantes
Groupes divers (entreprises, autres associations, partis politiques, chambres consulaires...)	210€	210€
Collège et lycée	105€	140€
Cycles 2 et 3	160€	160€
Particulier (cadre exceptionnel, visite estivale, Office de tourisme...)	4.20€/personne/site	4.20€/personne/site

En cas de demande d'intervention d'un « expert » sur une thématique (méthanisation, éolien, filière bois...) ou de la mobilisation d'une personne supplémentaire due à la taille du groupe, un supplément sera demandé. Ce supplément sera indiqué sur devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de valider les tarifs proposés pour 2019.

Conventions avec les paroisses : information

Claude Perrin informe le conseil municipal qu'un projet de conventionnement avec les paroisses de Merdrignac et Plouguenast afin d'identifier les règles de prises en charge de certains postes de dépenses des lieux de culte. Un projet de convention sera soumis à l'approbation du conseil municipal en mars.

Centre de santé : information

Joseph Sauvé informe le conseil municipal des travaux conduits pour favoriser l'arrivée de nouveaux médecins sur la commune.

Il rappelle :

- La création d'un centre de santé en 2010 par les professionnels de santé des cantons de Collinée et Plouguenast.
- La construction de maisons de santé à Collinée et Plessala en 2014 par la communauté de communes du Mené
- La création d'un centre de santé en 2016.
- Le départ en retraite de deux médecins en 2017 : un à Collinée, l'autre à Plessala
- La mise en place d'un partenariat avec l'hôpital de Saint Brieuc en 2018. Ce partenariat devait permettre de bénéficier des services d'un interne de l'hôpital. Mais aucun interne n'a fait acte de candidature.
- L'appel à un cabinet de recrutement au printemps 2018. Ce cabinet de recrutement a jusqu'alors proposé :
 - La candidature d'une médecin libérale en septembre 2018. Cette candidate n'a pas donné suite.
 - La candidature d'un médecin actuellement installé en libéral et qui souhaite devenir salarié du centre de santé. Cette candidature a abouti au recrutement du médecin qui débutera son activité le 1^{er} avril 2019 à la maison de santé de Plessala.
- Par ailleurs, le Dr Le Noan, actuellement médecin libéral a fait acte de candidature pour devenir salarié du centre de santé. Il intégrera sa mission le 1^{er} avril 2019 et intégrera la maison de santé de Plessala
- En accord avec le Dr Le Corgne, médecin à Collinée, les recherches se poursuivent pour accueillir un nouveau médecin libéral à la maison de santé de Collinée.

Joseph Sauvé précise le modèle économique du centre de santé. Les médecins en deviennent salariés et bénéficient d'un salaire. Le centre de santé perçoit les honoraires des patients des médecins. Le centre de santé bénéficie également de participations de la CPAM.